

ANNEXE 1 A LA CONVENTION DE BALISAGE DE SENTIERS DE RANDONNEE

MODALITES D'INTERVENTION

Le comité départemental de la randonnée du Morbihan intervient une fois l'an sur les circuits suivants :

- **PLUVIGNER « Les bons voisins »** (circuit en commun avec Landaul et Landévant)

La contribution pour l'état des lieux 5 km x 15 € = 75,00 €

La contribution pour la création du balisage dans les 2 sens 5 km x 30 € = 150,00 €

L'intervention 2020 porte sur 5 km de sentiers (*sous réserve de modification de tracé*).

Etat des lieux : 75,00 €

Création dans les 2 sens : 150,00 €

TOTAL 2020 : 225,00 €

Les AUTRES années (2021 à 2024 compris) :

- **PLUVIGNER « Les bons voisins »** (circuit en commun avec Landaul et Landévant)

La contribution pour l'entretien du balisage dans les 2 sens 5 km x 20 € = 100,00 €

L'intervention annuelle porte sur 5 km de sentiers (*sous réserve de modification de tracé*).

Entretien dans les 2 sens : 100,00 €

TOTAL annuel : 100,00 €

Fait en deux exemplaires à nous retourner signés.

A Grand-Champ, le 26 août 2020

La commune de

Pluvigner

Le comité FFRandonnée du Morbihan

